

TVA dans les établissements de santé, EHPAD, maisons de retraite

Sécuriser tant la TVA collectée que déductible de l'établissement et gérer la situation de redevable partiel à la TVA

PUBLIC

DAF - Experts-comptables, Commissaires aux comptes - Responsables financiers et Agents d'administration des établissements médico-sociaux privés ou publics

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de fonctionnement de la TVA

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Cette formation spécialisée et pratique vous permettra de gérer l'ensemble des problématiques qui concernent les établissements de santé, EHPAD et maisons de retraite en matière de TVA. Vous apprendrez à analyser précisément les recettes pour déterminer la TVA collectée et à calculer les coefficients de déduction spécifiques aux redevables partiels du secteur. De la gestion des subventions d'équipement aux régularisations immobilières, en passant par l'articulation TVA/taxe sur les salaires et le recours aux groupements de moyens, vous maîtriserez toutes les subtilités susceptibles d'avoir un impact économique pour votre établissement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

Code
701449

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1158 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Analyser les recettes des établissements de santé, EHPAD, maisons de retraite... pour déterminer le montant de TVA collectée
- Déterminer le coefficient de déduction de TVA pour calculer les droits à déduction de l'établissement
- Calculer la taxe sur les salaires éventuellement due

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Préciser le statut des différents acteurs au regard de la TVA

- Les notions indispensables : assujetti/redevable - assujetti partiel - redevable partiel
- La possible incidence du caractère lucratif ou non des établissements
- Synthèse : la méthodologie de raisonnement pour définir le statut d'un établissement au regard de la TVA

Examiner la taxation à la TVA ou non des opérations réalisées par l'établissement

- Le régime des opérations réalisées par les établissements de soins publics ou privés : analyse des recettes
- Le traitement TVA des prestations rendues par les établissements d'hébergements médicalisés publics, privés ou à but non lucratif
- Quiz : parmi une liste d'opérations, préciser celles qui sont assujetties à la TVA de plein droit ou sur option et celles qui sont exonérées sans option

Gérer les droits à déduction de la TVA de l'établissement, généralement redevable partiel

- La primauté de la règle d'affectation à une opération
- L'impact de la constitution de secteurs distincts
- La détermination du montant de TVA déductible : le calcul du coefficient de déduction

L'évaluation des compétences

- sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Le calcul des 3 coefficients (assujettissement, taxation, admission)
- Le point sur les produits immobiliers et financiers accessoires (exclus du coefficient de taxation, ex-prorata)
- La distinction à opérer entre subvention d'équipement et subvention à l'achat
- Le traitement de la dotation globale de soin dans les EHPAD
- Les régularisations de la TVA initialement déduite
- Cas pratique : déterminer un coefficient de taxation et préciser à quelles opérations il s'applique

Calculer la taxe sur les salaires

- La fausse symétrie taxe sur les salaires / TVA
- Les exonérations de taxe sur les salaires
- Le rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires : principe de calcul - incidence des subventions et des produits financiers
- La sectorisation en matière de taxe sur les salaires
- Cas pratique : identifier les opérations entrant dans le calcul du rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires

Examiner le traitement de l'immobilier dans les établissements de santé et autres

- La TVA sur les opérations de construction
- La déduction de la TVA liée aux opérations de rénovation
- La location de l'immeuble
- La cession de l'immeuble
- Cas pratique : calculer une régularisation de TVA portant sur un immeuble

Recourir à des groupements de moyens

- L'exonération de TVA pour les services rendus aux membres du groupement
- Les conditions pour bénéficier de l'exonération
- Brainstorming : quel traitement TVA pour les mises à disposition à prix coûtant de personnels au profit de GCS (groupement de coopération sanitaire) ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 14 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

A DISTANCE

- 14 Oct. 2026
- 1 Déc. 2026

